

# SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE L'OISE AVAL AXONAISE

## PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

Séance du 9 DECEMBRE 2021

**Date de convocation** : 30 novembre 2021

**Nombre de membres présents** : 28

**Nombre de membres en exercice** : 82

**Nombre de membres votants** : 30

L'an deux mille vingt-et-un, le neuf du mois de décembre à 18h, le Conseil Syndical du syndicat du bassin versant de l'Oise Aval axonaise, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Brissay-Choigny en séance publique, sous la présidence sortante de Monsieur Thierry DESMAZES.

*Conformément à la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, portant diverses dispositions de vigilance sanitaire a remis en vigueur un certain nombre de dispositifs dérogatoires jusqu'au 31 juillet 2021. Les syndicats mixtes fermés et EPCI à fiscalité propre peuvent bénéficier d'un quorum allégé au tiers des membres présents.*

**Etaient présents** :

- **Communauté de Communes du Val de l'Oise** :

**Avec voix délibérative** : Mesdames, Messieurs BEAUDIER Pierre, BLEUSE Pascal, BOURILLON Jérôme, BUYCK Jean-Yves, CAMELLE Vincent, DEGRANDE Pascal, DEVILLE Séverine (+ pouvoir M. GAMBIER Léon), DESMAZES Thierry (+ pouvoir GLASSET Anthony), DUJARDIN Myriam, DUTILLY Joëlle, FAVEREAUX Sylvain, FLAMANT Patrick, LEGRAND Michel, MATHOT Xavier, MOUNY Gérard, PEUCELLE François, PIOT Régis, RICHARD Grégoire ;

**Etaient excusés** : Mesdames et Messieurs AMASSE Didier, COUSIN Ghislain, GLASSET Anthony, GAMBIER Léon, LADEUZE Colette, LAURENT Philippe, LEMAHIEU Marceau, MINETTE Lucien, SALINGUE Brigitte.

- **Communauté de Communes des Pays de la Serre** : non représentée

- **Communauté d'Agglomération du Pays de Laon** : non représentée.

- **Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère** :

**Avec voix délibérative** : Mesdames et Messieurs ALLART Nicole, CARLIER Daniel, CARTON Gérard, DEMONT Pascal, DERING Michaël, MACHU Jean-Michel, DUROYON Jean-Pierre, HOUDELET Jean-Marc, QUATACKER Benoît, THUET Maurice.

**Etaient excusés** : Mesdames et Messieurs COCU Bruno, DENAVARRE Philippe, BOUTEILLER André, ECK François, MATHIEU Frédéric, VILAIN Marie-Noëlle.

**A été nommé secrétaire de séance** : Monsieur MOUNY Gérard.

**Assistaient également** :

Monsieur PAUTROT Nicolas, Madame PHILIPPE Marine et Madame MAILLET Sonia respectivement chargé de mission rivière, responsable du pôle « ruissellement- érosion » et comptable à l'Union des syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques.

## 1. Approbation du procès-verbal de séance du 21 janvier 2021

Le compte-rendu transmis à l'ensemble des délégués ne faisant l'objet d'aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

## 2. débat d'orientation budgétaire 2022 – délibération n° 2021-8

**Rapporteur** : le président Thierry DESMAZES.

Le comité syndical,

Vu la loi Administration Territoriale de la République du 6 février 1992 qui associe le comité syndical à la préparation budgétaire, par l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire se déroulant dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2312-1, L3312-1 et L5211-36 du CGCT, qui disposent que ce débat doit faire l'objet d'un rapport,

Vu le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précisant le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 contenant de nouvelles règles concernant le rapport d'orientation budgétaire,

Vu l'avis de la réunion de bureau du 4 novembre 2021,

Considérant le rapport relatif au débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2022,

Délibère, décide à l'unanimité

De prendre acte du rapport d'orientation budgétaire présenté dans le rapport précité.

**APPROBATION : à l'unanimité des présents.**

Mme DELVILLE demande quand sera diffusé le livret du riverain ? Monsieur le Président informe qu'il sera diffusé dès qu'il sera réalisé. Il est envisagé 100 livrets par commune.

Monsieur BLEUSE demande ce qui contient ce livret? Il reprend notamment les droits et devoirs du riverain, la sensibilisation....

## 3. Contrat Territoire « Eau et Climat » et signature de la Charte au changement climatique – délibération n° 2021-9

**Rapporteur** : le président Thierry DESMAZES.

Le 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, « Eau et Climat », qui engage la période 2019-2024, vise à encourager les acteurs à adapter dès maintenant leurs pratiques aux conséquences du changement climatique, pour mieux résister à ses effets, qui sont maintenant certains.

La politique contractuelle du programme « eau et climat 2019-2024 » de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie constitue un élément important de ce programme pour mobiliser les acteurs dans les territoires à enjeux eau et biodiversité, les plus exposés aux conséquences du changement climatique du fait de problèmes de qualité ou de quantité d'eau préexistants et répondre aux défis de l'adaptation au changement climatique.

Elle se décline notamment par la mise en œuvre de contrats de territoire eau et climat. Ces contrats visent à obtenir, en priorité sur des territoires à enjeux « eau et climat » (bassin versant, aire d'alimentation de captage...), la mobilisation de maîtres d'ouvrage autour d'un programme d'actions prioritaires et efficaces pour la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Il est élaboré

sur la base d'un diagnostic complet et cohérent du territoire, partagé par l'ensemble des acteurs concernés, qui démontre l'opportunité de mettre en place un contrat « eau et climat ».

Le présent Contrat de Territoire Eau et Climat « oise amont » définit les enjeux et actions prioritaires à mettre en œuvre pour répondre à la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie et au SDAGE Seine-Normandie en vigueur.

Ce contrat est un outil de programmation pluriannuel qui engage les parties (un seul ou plusieurs maîtres d'ouvrage) sur les enjeux « eau » de leur territoire.

Après avoir entendu le rapport du président,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical décide :

- d'approuver le projet de CTEC « Oise amont »,
- d'autoriser le Président à signer le contrat et tous documents et conventions en découlant,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la charte d'engagement à la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie.

**VOTE : Adoptée à l'unanimité.**

Monsieur PAUTROT indique que le diagnostic est finalisé ; en attente du retour des remarques éventuelles de l'Agence de l'eau Seine Normandie. Il rappelle que le syndicat de l'Oise amont est la structure porteuse afin de financer le poste animateur que ce syndicat.

#### **4. Programme de désembâclement – délibération n° 2021-10**

**Rapporteur** : le président Thierry DESMAZES.

Monsieur le Président présente le programme de désembâclement de l'Oise aval (2022-2025). Il précise que cette opération fera l'objet d'un marché accord cadre à bons de commande pour un montant maximum annuel de 50 000.00 € TTC.

Il précise que ce programme concerne la gestion des embâcles problématiques qui entrave le libre écoulement de l'eau. Un recensement annuel des embâcles sera réalisé par l'équipe technique du syndicat afin d'identifier et de différencier les embâcles écologiques à maintenir et les embâcles problématiques à retirer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical décide :

- D'approuver le programme pluriannuel de désembâclement de l'Oise aval sur 4 ans pour un montant global de 200 000.00 € TTC et d'en assurer la maîtrise d'ouvrage,
- De solliciter la participation financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- D'autoriser le Président à engager une consultation des entreprises par marché à bons de commande dans le respect du règlement intérieur de la commande publique et à signer le marché correspondant,
- De solliciter la mise à disposition des services techniques de l'Union des syndicats pour assurer la mise en œuvre et le suivi de l'opération,
- De donner tout pouvoir au Président pour l'exécution de ces décisions.

**VOTE : Adoptée à l'unanimité.**

Monsieur BLEUSE indique que chez un voisin 2 arbres poussent au bord du cours d'eau mais aucune intervention n'est faite. Que fait-on? Monsieur PAUTROT rappelle que l'entretien incombe aux riverains. Le syndicat se substitue en cas de difficulté.

## 5. Point sur les travaux

### Point technique « Cours d'eau »

#### Étude globale : PPRE Oise aval axonaise

- Phase 1 : État des lieux et diagnostic (TF)
  - Entretiens aux communes : Juin 2021
  - Terrain : Juillet, Août et Septembre 2021
- SIG (données brutes) disponible
- Passage en 2022 sur les zones à enjeux (ouvrages, érosions...)

#### Évolution territoriale

- Limite entre le SMOM et le SBVOAA → RDV entre les différents acteurs pour un accord
- Adhésion de la CCPC (entièreté du ru de Servais)

EPCI à FP	Communes	Linéaire de berges (1)		Surface commune dans bassin versant (2)		Population dans bassin versant (DGF 2020) (3)		Taux %	COTISATIONS 2022 34% - 33% - 33%
		ml	%	ha	%	habitants	%		
CC Picardie des Châteaux	Barisis-aux-Bois	15 163	3.61	1 065	2.76	613	2.12	0.03	1 551.93 €
	Fresnes-sous-Coucy	1 692	0.40	527	1.37	165	0.57	0.01	424.31 €
	Septvaux	8 491	2.02	845	2.19	183	0.63	0.02	885.30 €
Total (3 communes)		25346	6.04	2437	6.31	961	3.32	0.05	2 861.55 €

*30 embâcles gênants juste sur ces 3 communes*

#### Renaturation du ru de Moÿ de l'Aisne

- TO4 (Entretien des aménagements + Fauche de la renouée 4x/an)
- Réalisation de 2 fauches sur 2021
- Report sur 2022 pour le solde

#### Mis en défens à Vendeuil

- Piquetage des prévisions : 3 abreuvoirs + 600 ml de clôtures
- Embâcles + Arbres vieillissant à abattre avant la pose des clôtures
- Passage sur site pour dénombrer les arbres
- Report sur 2022

#### Désembâclement de l'Oise et de ses affluents

- Fin du marché à bons de commandes (36 000 € TTC max.)
- Retours des communes (x17) : 87 embâcles à retirer dans le cadre du BC
- Réalisation de 106 embâcles (37 920 € TTC)

### Point technique « Ruissellement - Érosion »

#### Etude de conception sur la commune de Ribemont (SBV Oise)

- Etude terminée en septembre 2021
- Le plan d'aménagements est composé des aménagements suivants :
  - La création de 110 m<sup>2</sup> de zones enherbées
  - L'implantation de 660 ml de haie
  - Le maintien de 3,5 km de haie
  - L'implantation de 3 noues
  - La mise en place de 3 décanteurs
  - Le réaménagement d'un bassin de tamponnement
- Estimatif des travaux : 45 200 € HT
- Rencontre avec l'Association foncière début 2021 pour entretien des aménagements existants

### **Etude de conception sur la commune de Brissy-Hamégicourt**

- Rédaction des pièces de marché
- Lancement prévu 1<sup>er</sup> trimestre 2021
- Estimatif : 30 000 € HT
- Financement : 80% de l'Agence de l'eau

### **Questions diverses**

Où en est le projet sur Alaincourt ? une note de synthèse sera envoyée avant la fin de semaine.  
Quand sera réalisé le livret du riverain ? courant 1<sup>er</sup> semestre 2022.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h15**

Fait à Chivy-les Etouvelles, le 26 décembre 2021  
Le Président  
Thierry DESMAZES